

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)
 MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS AU REZ-DE CHAUSSÉE DES BÂTIMENTS
 DANS CERTAINES ZONES COMMERCIALES
 (ZONES VISÉES C-1, C-2, C-3 ET C-4)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que, lors de sa séance ordinaire du 7 mai 2012, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution **CA12 160 189**, visant l'adoption d'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » (**AO-183-P1**).

L'objet de ce premier projet de règlement est de modifier les usages autorisés au rez-de-chaussée des bâtiments situés dans les zones C-1 (avenue Laurier), C-2 (avenue Bernard), C-3 et C-4 (avenue Van Horne) situées dans l'arrondissement d'Outremont. Le projet de règlement modifie la grille des usages et des normes de ces zones en indiquant que le rez-de-chaussée doit être exclusivement occupé pour usage du groupe « commerce ».

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION sera tenue, concernant ce projet de règlement, le **lundi 28 mai 2012, à 19 heures** à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

CE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CONTIENT DES DISPOSITIONS PROPRES À UN RÈGLEMENT SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE. LE PLAN CI-DESSOUS ILLUSTRE LES ZONES VISÉES AINSI QUE LEURS ZONES CONTIGUËS :



TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT CONSULTER CE **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AINSI QU'UNE ILLUSTRATION DÉTAILLÉE** DES ZONES VISÉES ET DES ZONES CONTIGUËS, AU **SECRETARIAT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT** SITUÉ AU **543, CHEMIN DE LA CÔTE SAINTE-CATHERINE**, À **OUTREMONT**, DU **LUNDI AU JEUDI DE 8H À 16H30** ET LE **VENDREDI DE 8H À 13H**.

DONNÉ à Outremont, ce 17 mai 2012.

La secrétaire substitut de l'arrondissement,
 Pascale Lebel